



**COMMUNE DE CHAINGY**

**PROCES VERBAL**

**03 / 2012**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 3 AVRIL 2012 A 20 h 30**

**SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal se réunit, en séance ordinaire, dans la salle du Conseil Municipal le Mardi 3 Avril 2012, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre DURAND, Maire.

**Sont présents** : Pierre ROCHE, Fabrice VIGINIER, Gérald SMOUTS, Laurent LAUBRET, Olivier ROUSSEAU, Sandra SAVALL, Jean-Pierre BOULAND, Franck BOULAY, Chantal PUÉ, Ernesto TUMMINELLO, Sophie DUPART, Evelyne GODARD, Jocelyne GASCHAUD, Bruno CHESNEAU, Michel FAUGOUIN, Jean Pierre DURAND

**Pouvoirs** : Delphine DUCHET à Jean-Pierre DURAND  
Brigitte BOUBAULT à Sophie DUPART (arrivée à 21h05)  
Jean-Pierre PELLÉ à Jocelyne GASCHAUD  
Alain SOUBIRON à Bruno CHESNEAU  
Brice LEMAIRE à Michel FAUGOUIN  
Yves LOPEZ à Evelyne GODARD

Sandra SAVALL est désignée secrétaire de séance.

Le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire ouvre la séance à vingt heures et trente cinq minutes (20h35).

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 Février 2012 est approuvé à l'unanimité, avec une remarque de Pierre ROCHE, qui souhaite que soit indiqué les modifications suivantes sur le vote des subventions aux associations :

- Vote de la subvention à l'association du Restaurant Scolaire : *M. FAUGOUIN, F. VIGINIER, B. BOUBAULT et P. ROCHE quittent la séance et ne prennent pas part au vote.*
- De plus, il précise : *« Plusieurs associations n'ont pas souhaité demander de subventions : les parents d'élèves, familles rurales, le jumelage, l'ACECA, l'amicale ornithologique et l'ADAPI. Il ajoute que depuis 2009, aucune subvention n'a été attribuée au Comité de Jumelage, et que certaines associations ne demandent pas de subvention telles que la FNACA et la Société de Chasse ».*

#### **Questions diverses :**

TER – Mme Brigitte BOUBAULT  
Communauté de Communes – M. Olivier ROUSSEAU

L'ordre du jour s'établit donc comme suit :

### **ADMINISTRATION**

#### **12/23 Approbation des statuts modifiés du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Loire et de ses Affluents (SICALA) du Loiret**

Vu les articles L. 5212-26 et L. 5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux dispositions statutaires des syndicats de communes,  
Vu la délibération du Comité Syndical du SICALA, décidant de modifier les statuts du SICALA du Loiret,  
Entendu l'exposé de l'adjoint délégué  
Considérant que cette modification statutaire nécessite l'accord des conseils municipaux des communes membres du SICALA,

M. BOULAND s'interroge sur l'utilité du SICALA. Il est soulevé un grand nombre de questions quant au fonctionnement du SICALA, avec un fort taux d'absentéisme aux réunions et les difficultés pour atteindre le quorum. De plus, les missions du syndicat ne sont lisibles, il n'y a pas de projet malgré son financement. Il est proposé aux conseillers de réfléchir à la faisabilité d'un rapprochement avec l'Etablissement Public Loire (EPALA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'approuver** les statuts modifiés du SICALA.  
**Adopté à la majorité avec 3 voix pour et 19 abstentions.**

## **12/24 Avenant n°1 à la convention d'exploitation de la déchetterie – Veolia**

M. Le Maire explique que la municipalité sollicite Veolia afin de permettre aux administrés de bénéficier des services de la déchetterie située sur la zone d'activités des Pierrelets.

Afin de modifier les modalités matérielle et financière, il est nécessaire de signer un avenant à la convention fixant les conditions d'exploitation du site. Ces modifications portent sur la mise en place de trois nouvelles filières : déchets électriques et électronique (DEE), piles usagers et ampoules ou tubes fluorescents usagés.

Entendu l'exposé de l'adjoint délégué

Vu l'avis favorable de la commission développement durable,

M. DURAND explique qu'il s'agit de déchets de type électronique et informatique.

M. LAUBRET demande s'il y a un lien avec le SMIRTOM. M. DURAND lui répond que ces déchets sont traités de façon indépendante car nous avons notre propre déchetterie et que la commune n'a pas adhéré à la compétence déchetterie du Syndicat.

M. SMOUTS s'interroge sur le traitement de ces déchets, et leur destination. M. Le Maire répond qu'une convention de recyclage avec les organismes compétents sera proposée à l'approbation du prochain conseil municipal.

Mme GODARD demande si c'est la Commune qui devra gérer les containers. M. DURAND lui répond qu'en effet, c'est la Commune qui va se charger d'installer le local à dépôts.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide **d'autoriser** M. Le Maire à signer l'avenant n°1 a la convention d'exploitation de la déchetterie – Veolia, fixant les nouvelles conditions d'exploitation de celle-ci.

**Adopté à l'unanimité.**

## **12/25 Convention relative au vrac livré par la Commune de CHAINGY à la déchetterie – Veolia**

M. Le Maire explique que la municipalité sollicite Veolia afin de traiter et valoriser les déchets récupérés par les services de la ville. Jusqu'à présent la convention prévoyait la location de deux bennes pour le stockage avant transports et traitement par Veolia. La municipalité s'est équipée du matériel nécessaire pour assurer ces deux prestations et aujourd'hui la commune livre directement chez le prestataire ses propres déchets. La nouvelle convention reposera sur la rémunération au tonnage de vrac livré et traité.

Prix unitaire, la tonne : 112.88 € HT (TVA à 19.6 %).

M. LAUBRET s'interroge sur la notion de « vrac ». Il lui est répondu qu'il s'agit des déchets livrés par les Services techniques de la Commune à la déchetterie et préalablement récupérés dans les containers du site de la Plage par exemple.

M. ROUSSEAU demande si le Conseil Municipal devrait ré-approuver la convention, si le taux de TVA devait évoluer. M. ROCHE lui répond qu'il s'agit d'un prix fixé à la tonne et Hors Taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'autoriser** M. Le Maire à signer la convention relative au vrac livré par la Commune de CHAINGY à la déchetterie – Veolia aux conditions présentées ci-dessus.

**Adopté à l'unanimité.**

## **FINANCES**

### **12/26 Vote des taux d'imposition 2012**

Après le débat d'orientation budgétaire du 31 Janvier 2012 et l'examen du budget prévisionnel primitif pour l'exercice 2012 par la Commission Finances des 14 et 28 Février et du 8 Mars 2012, le Conseil Municipal décide **de maintenir** les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2012 comme suit :

- taxe d'habitation : 17.94 % inchangé
- taxe sur le foncier bâti : 18.69 % inchangé
- taxe sur le foncier non bâti : 41.94 % inchangé

M. SMOUTS demande comment la Commune se situe au niveau des taux d'imposition par rapport aux autres communes du canton. M. ROCHE lui répond que Chaingy reste une des communes aux plus faibles taux d'imposition à strate démographique identique. Il précise cependant que les bases fiscales, fixées dans le cadre de la loi de finances, suivront l'évolution de l'inflation soit 1.8% cette année. **Adopté à l'unanimité.**

### **12/27 Budget Principal : Approbation du Compte de Gestion 2011**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Chef des Finances Publiques concernant le budget principal de l'exercice 2011. Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	4 062 973.15 €	1 245 302.34 €
Dépenses	3 199 638.46 €	1 294 327.82 €
<b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b>863 334.69 €</b>	<b>- 49 025.48 €</b>
Résultat de clôture 2010	550 334.08 €	1 455 673.15 €
Affectation du résultat 2010	- 550 334.08 €	
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>863 334.69 €</b>	<b>1 406 647.47 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'adopter** le compte de gestion 2011 du Chef des Finances Publiques du Budget Principal. **Adopté à l'unanimité.**

**Arrivée de Mme BOUBAULT à 21h05.**

### **12/28 Budget Annexe de l'Eau : Approbation du Compte de Gestion 2011**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Chef des Finances Publiques concernant le budget concernant le service de l'eau de l'exercice 2011.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET EAU</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	103 137.60 €	113 413.10 €
Dépenses	50 539.19 €	223 213.11 €
<b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b>52 598.41 €</b>	<b>-109 800.01 €</b>
Résultat de clôture 2010	34 171.43 €	40 295.08 €
Affectation du résultat 2010	-34 171.43 €	
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>52 598.41 €</b>	<b>- 69 504.93 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'adopter** le compte de gestion 2011 du Chef des Finances Publiques du service de l'Eau. **Adopté à l'unanimité.**

### **12/29 Budget Annexe Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2011**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Chef des Finances Publiques concernant le budget concernant le service de l'Assainissement de l'exercice 2011.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	175 159.87 €	48 802.79 €
Dépenses	210 078.38 €	110 623.89 €
<b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b>- 34 918.51 €</b>	<b>- 61 821.10€</b>
Résultat de clôture 2010	66 711.28 €	190 426.97 €
Affectation du résultat 2010	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>31 792.77 €</b>	<b>128 605.87 €</b>

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal décide **d'adopter** le compte de gestion 2011 du Chef des Finances Publiques du service de l'Assainissement. **Adopté à l'unanimité.**

### **12/30 Budget Annexe ZA des Pierrelets : Approbation du Compte de Gestion 2011**

Il y a lieu d'arrêter le compte de gestion du Chef des Finances Publiques concernant le budget concernant le budget annexe de la Zone d'Activités des Pierrelets de l'exercice 2011.

Le tableau suivant récapitule les grandes masses relatives à l'exécution de l'exercice écoulé, ainsi que les résultats dégagés.

<b>BUDGET ZA DES PIERRELETS</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>
Recettes	19 269.33 €	0.00 €
Dépenses	19 269.33 €	19 268.41 €
<b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b>0.00 €</b>	<b>-19 268.41 €</b>
Résultat de clôture 2010	0.00 €	- 528 700.62 €
Affectation du résultat 2010	0.00 €	0.00 €
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 547 969.03 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'adopter** le compte de gestion 2011 du Chef des Finances Publiques de la Zone d'Activités des Pierrelets. **Adopté à l'unanimité.**

### **12/31 Budget Principal : Vote du Compte Administratif 2011 et Affectation des Résultats**

M. Le Maire quitte la salle et M. FAUGOUIN prend la présidence de la séance du Conseil Municipal.

M. ROCHE présente le Compte Administratif du budget principal de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2011.

Dans son étude du 8 Mars 2012, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques.

<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Restes à réaliser 2011</b>
Recettes	4 062 973.15 €	1 245 302.34 €	
Dépenses	3 199 638.46 €	1 294 327.82 €	317 896.86 €
<b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b>863 334.69 €</b>	<b>- 49 025.48 €</b>	<b>317 896.86 €</b>
Résultat de clôture 2010	550 334.08 €	1 455 673.15 €	
Affectation du résultat 2010	- 550 334.08 €		
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>863 334.69 €</b>	<b>1 406 647.67 €</b>	

M. ROCHE commente la progression des recettes de fonctionnement liée aux évènements suivants :

- Augmentation des recettes liées aux services à l'enfance
- Augmentation du taux d'imposition des taxes communales
- Réforme fiscale de la taxe professionnelle avec la création de nouvelles taxes dont l'IFER
- Remboursement assurance suite au sinistre du bâtiment des Services Techniques
- Recettes diverses en augmentation également.

Il explique aussi que les dépenses en fonctionnement sont mieux maîtrisées :

- Charges à caractère général augmentées
- Maîtrise de la masse salariale
- Maîtrise des charges de gestion courante
- Diminution des charges financières

Il détaille ensuite les recettes d'investissement :

- Report de l'excédent de fonctionnement
- Rattrapage du retard du FCTVA par l'Etat
- La Taxe Locale d'Équipement
- Vente des terrains
- subvention

Et les dépenses d'investissement :

- Remboursement de l'emprunt
- Aménagement de la Maison Paramédicale
- Aménagement de la Rue de la Haire
- Vidéo-protection
- Sous-bassement de la toiture et extension de la laverie du Restaurant Scolaire
- Marchés à bons de commande pour les travaux de voiries

M. ROUSSEAU estime que l'IFER, qui correspond à l'impôt forfaitaire des entreprises de réseau situées sur la commune, impose un préjudice esthétique et visuel pour Chaingy. M. ROCHE est d'accord avec sa remarque, mais indique que sur le plan financier, il s'agit de recettes non négligeables pour le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'adopter** le compte administratif 2011 du Budget Principal et d'affecter les résultats de clôture 2011 au Budget Primitif 2012 du Budget Principal comme suit :

- l'excédent de fonctionnement de 863 334.69€ est affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés »,
- l'excédent d'investissement de 1 406 647.67 € est affecté au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

### **12/32 Budget Annexe Eau : Vote du Compte Administratif 2011 et Affectation des résultats**

M. ROCHE présente le Compte Administratif du budget annexe de l'Eau de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2011.

Dans son étude du 8 Mars 2012, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques.

<b>BUDGET EAU</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Restes à réaliser 2011</b>
Recettes	103 137.60 €	113 413.10 €	0.00 €
Dépenses	50 539.19 €	223 213.11 €	1 816.41 €
<b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b>52 598.41 €</b>	<b>-109 800.01 €</b>	<b>1 816.41 €</b>
Résultat de clôture 2010	34 171.43 €	40 295.08 €	
Affectation du résultat 2010	- 34 171.43 €		
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>52 598.41 €</b>	<b>- 69 504.93 €</b>	

M. ROCHE détaille les recettes et les dépenses en section de fonctionnement et d'investissement.

Il explique ensuite, qu'après concertation avec le Chef des Finances Publiques, il a été décidé de maintenir le déficit compte-tenu de l'excédent de trésorerie, tout en sachant que ce déficit devrait être absorbé en raison des faibles investissements communaux prévus en 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'adopter** le compte administratif 2011 du service de l'Eau et d'affecter les résultats de clôture 2011 au Budget Primitif 2012 du Service de l'Eau comme suit:

- l'excédent d'exploitation de 52 598. 41 € est affecté en totalité en section d'investissement, au compte 1068 « Excédents d'exploitation capitalisés »,
- le déficit d'investissement de 69 504. 93 € est affecté au compte 002 D « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

### **12/33 Budget Annexe Assainissement : Vote du Compte Administratif 2011 et Affectation des résultats**

M. ROCHE présente le Compte Administratif du budget annexe de l'Assainissement de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2011.

Dans son étude du 8 Mars 2012, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques.

<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b>	<b>Section d'Exploitation</b>	<b>Section d'Investissement</b>	<b>Restes à réaliser 2011</b>
Recettes	175 159.87 €	48 802. 79 €	0.00 €
Dépenses	210 078.38 €	110 623.89 €	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b>-34 918.51 €</b>	<b>-61 821.10 €</b>	<b>0.00 €</b>
Résultat de clôture 2010	66 711.28 €	190 426.97 €	
Affectation du résultat 2010	0.00 €	0.00 €	
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>31 792.77 €</b>	<b>128 605.87 €</b>	

M. ROCHE détaille les recettes et les dépenses en section de fonctionnement et d'investissement.

Il explique que les provisions constituées au cours des précédents mandats permettent de faire face au remboursement de la dette de la Communauté d'Agglomération d'Orléans Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'adopter** le Compte Administratif 2011 du Budget de l'Assainissement et d'affecter les résultats de clôture 2010 au Budget Primitif 2012 du service de l'Assainissement comme suit:

- l'excédent d'exploitation de 31 792.77 € au compte 002 R « Résultat d'exploitation reporté »,
- l'excédent d'investissement de 128 605.87 € au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

### **12/34 Budget Annexe ZA des Pierrelets : Vote du Compte Administratif 2011 et Affectation des résultats**

M. ROCHE présentera le Compte Administratif du budget annexe de la ZA des Pierrelets de la Commune pour les écritures passées au cours de l'exercice 2011.

Dans son étude du 8 Mars 2012, la Commission Finances a constaté que les écritures du Compte Administratif étaient identiques à celles retracées au Compte de Gestion du Chef des Finances Publiques.

BUDGET ZA DES PIERRELETS	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement	Restes à réaliser 2011
Recettes	19 269.33 €	0.00 €	0.00 €
Dépenses	19 269.33 €	19 268.41 €	0.00 €
<b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 19 268.41 €</b>	<b>0.00 €</b>
Résultat de clôture 2010	0.00 €	- 528 700.62 €	
Affectation du résultat 2010	0.00 €	0.00 €	
<b>Résultat de clôture 2011</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 547 969.03 €</b>	

M. VIGINIER demande si ce budget va disparaître suite à la création de la Communauté de Communes qui récupère la compétence développement économique. M. ROCHE lui répond qu'en effet ce budget sera supprimé et le résultat sera inscrit sur le Budget Principal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'adopter** le Compte Administratif 2011 du Budget de la Zone d'Activités des Pierrelets et d'affecter les résultats de clôture de l'exercice 2011 au Budget Primitif 2012 de la Zone d'Activités des Pierrelets comme suit

- le résultat de clôture de 0€ au compte 002 D « Résultat de fonctionnement reporté »,
- le déficit d'investissement de 547 969.03€ au compte 001 R « Résultat d'investissement reporté ».

**Adopté à l'unanimité.**

### 12/35 Vote du Budget primitif principal 2012

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 31 Janvier 2012 et par la Commission Finances lors des séances des 14 et 28 Février et du 8 Mars 2012.

M. ROCHE présente la synthèse des charges et recettes de fonctionnement par chapitre ainsi que les opérations d'investissement 2012 et les restes à réaliser 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** :

- **à l'unanimité** de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et par opérations pour la section d'investissement,
- **à l'unanimité** d'adopter la section de fonctionnement du budget primitif principal 2012, dont les grandes masses sont les suivantes :

Article	Budget 2011	CA 2011	Budget 2012
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 114 865.00 €	943 319.59 €	1 133 985.00 €
CHAP 012 - CHARGES DE PERSONNEL	1 521 600.00 €	1 479 967.22 €	1 543 850.00 €
CHAP 014 - ATTENUATION DE PRODUITS	3 500.00 €	0.00 €	3 29 500.00 €
CHAP 65 - CHARGES DE GESTION COURANTE	335 166.00 €	326 064.40 €	3 29 960.00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	113 000.00 €	112 743.19 €	109 600.00 €
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 100.00 €	1 567.80 €	3 140.00 €
CHAP 68 - DOTATIONS PROVISIONS	27 000.00 €	0.00 €	0.00 €
CHAP 022 - DEPENSES IMPREVUES	39 650.00 €	0.00 €	0.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	149 635.00 €	0.00 €	3 64 575.00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	200 000.00 €	335 976.26 €	220 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 508 516.00 €</b>	<b>3 199 638.46 €</b>	<b>4 034 610.00 €</b>

Solde de Fonctionnement                      0.00 €                      863 334.69 €                      0.00 €

Article	Budget 2011	CA 2011	Budget 2012
013 - ATTENUATION DE CHARGES	10 000.00 €	26 907.87 €	25 000.00 €
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	258 600.00 €	339 952.43 €	302 100.00 €
CHAP 73 - IMPOTS ET TAXES	2 349 409.00 €	2 649 284.57 €	3 084 950.00 €
CHAP 74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	798 495.00 €	794 914.61 €	546 800.00 €
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	25 612.00 €	31 409.56 €	29 410.00 €
CHAP 76 - PRODUITS FINANCIERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €
CHAP 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	6 000.00 €	171 377.41 €	4 500.00 €
CHAP 78 - REPRISES A MORTISSEMENTS PROVISIONS	0.00 €	0.00 €	0.00 €
CHAP 79 - TRANSFERTS DE CHARGES	0.00 €	0.00 €	0.00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	60 400.00 €	49 126.70 €	41 850.00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>3 508 516.00 €</b>	<b>4 062 973.15 €</b>	<b>4 034 610.00 €</b>

M. BOULAY souhaite voter contre l'opération police du budget d'investissement et s'explique en donnant lecture de cette déclaration :

« Cette position est due au maintien de la réalisation d'une 3<sup>ème</sup> tranche de vidéo protection sans qu'il y ait eu préalablement une évaluation sur l'impact des deux tranches précédentes. Comme exprimé



précédemment, je ne suis pas favorable à ce dispositif, mais attentif de la décision prise par le conseil municipal.

Le simple fait d'être subventionné, incité par l'Etat pour la mise en place de ce matériel n'est pas suffisant pour poursuivre son installation. A ma connaissance, il n'a pas été démontré localement et objectivement l'impact réel sur la baisse des actes délictueux sur le territoire. De même, le critère avancé que la vidéo permettrait d'identifier rapidement les auteurs d'un délit ne semble pas être à la hauteur de l'annonce faite.

Ma décision ne s'appuie pas seulement sur les conceptions de société que j'essaie de défendre mais aussi sur des enquêtes, rapports notamment celui de la cour des comptes et les études scientifiques qui ne démontrent pas la pertinence, ni l'efficacité, encore moins sur notre commune en raison de sa taille et de son potentiel à risque. L'impact de la vidéo protection est marginal.

Actuellement nous nous substituons à l'une des missions régaliennes de l'Etat et participons à un marché lucratif.

Je continue à croire que le meilleur moyen de lutter contre les incivilités et de plus sur notre territoire, où il me semble que l'insécurité ne règne pas, serait de défendre le maintien et le renforcement des forces de gendarmerie et de le coupler avec un maillage d'acteurs de proximité.

Cela ne veut pas faire comprendre qu'à Chaingy aucun délit n'y est constaté. Comme dans toutes les communes de France des faits délictueux sont malheureusement accomplis, mais j'ai tendance à penser que par cet outillage on veut soigner les conséquences avant d'en connaître les causes.

Le budget consacré à ce dispositif est de plus ou moins 150 000 € plus une maintenance pour laquelle il est difficile de chiffrer son coût réel annuel ainsi que la fiabilité et la pérennité du matériel. Dans chacune des commissions, des discussions portent sur la gestion financière de la commune et pour ce sujet, aucune réaction concernant cette opération dont la répercussion sera sans doute nulle ou très limitée. Un financement au détriment d'autres projets qui sont retardés.

Je m'interroge sur l'avenir de cette installation qui comme on le constate déjà dans certaines communes, un abandon progressif du dispositif surtout quand le matériel devient vieillissant et obsolète et quand les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes.

Au terme de cet investissement local, nous aurons une caméra pour 171 habitants, soit un classement prometteur à l'échelle de notre territoire !

L'acte de voter contre ce projet du budget d'investissement 2012 est le moyen de montrer plus fortement mon désaccord avec cette opération. En 2010 et 2011, j'avais seulement demandé d'apporter une motion au procès verbal. Je constate que mes observations n'ont pas permis de pointer les aspects contradictoires du dispositif vidéo pour le Chaingy d'aujourd'hui. »

M. DURAND lui répond qu'une subvention importante est attribuée à cette opération. Par ailleurs, il estime la délinquance difficile à quantifier car il s'agit en majeure partie de délinquance déplacée. Il termine en indiquant qu'aujourd'hui, des dossiers police sont en cours d'instruction mais restent confidentiels.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** :

- **à l'unanimité moins une voix contre l'opération 1206** d'adopter la section d'investissement du budget primitif principal 2012, dont les grandes masses sont les suivantes :

Opérations	CA 2011	RAR 2011	Crédits 2012
OPERATIONS jus qu'en 2009	23 125.02 €	0.00 €	0.00 €
OPERATIONS 2010	725 347.01 €	64 268.39 €	2 686 136.04 €
OPERATIONS 2011	308 363.28 €	253 628.47 €	74 100.00 €
1201 - Equipement Services Techn.			19 310.00 €
1202- Bâtiments			182 850.00 €
1203- Voirie et Mobilier urbain			400 400.00 €
1204- Eclairage Public 2012			11 000.00 €
1205 - Urbanisme			31 250.00 €
1206- Police Municipale			61 800.00 €
1207- Enfance- Jeunesse			1 000.00 €
1208- Affaires Scolaires			9 410.00 €
1209 - Equipements divers			9 150.00 €
OPERATIONS 2012			726 170.00 €
Dotations Fonds Réserves	165.00 €	0.00 €	0.00 €
Subv. Inv. transférées au CA	12 500.00 €	0.00 €	22 642.00 €
Remboursement d'Emprunts	155 601.81 €	0.00 €	133 120.10 €
Immobilisations Incorporelles	10 613.00 €	0.00 €	0.00 €
Opération d'ordre entre sections	49 126.70 €	0.00 €	41 850.00 €
Opérations patrimoniales	9 486.00 €	0.00 €	11 000.00 €
DEPENSES IMPREVUES	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 294 327.82 €</b>	<b>317 896.86 €</b>	<b>3 745 018.14 €</b>

Budget Investissement 2012 (RAR+Nouveaux crédits) 4 062 915.00 €

Opérations	CA 2011	Budget 2012
Résultat d'Investissement reporté		1 406 647.67 €
Dotations Fonds divers Réserves	845 391.08 €	1 038 335.63 €
Subventions d'Equipement	54 449.00 €	350 238.00 €
Emprunts	0.00 €	125 000.00 €
Virement de la Section de Fonct.	0.00 €	364 575.00 €
Produits des Cessions	0.00 €	547 118.70 €
Opérations d'Ordre entre sections	335 976.26 €	220 000.00 €
Opérations Patrimoniales	9 486.00 €	11 000.00 €
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>1 245 302.34 €</b>	<b>4 062 915.00 €</b>
Solde d'Investissement	-49 025.48 €	0.00 €

## 12/36 Vote du Budget primitif du service de l'Eau 2012

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 31 Janvier 2012 et par la Commission Finances lors de la séance du 28 Février 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** :

- **A l'unanimité** de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- **A l'unanimité** d'adopter le budget primitif du service de l'eau 2012 dont les grandes masses sont les suivantes :

### Section d'exploitation

Article	Budget Primitif 2011	CA 2011	Budget Primitif 2012
002 - Déficit antérieur reporté (Fonct.)			
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	16 865.00 €	6 884.61 €	17 265.01 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	12 700.00 €	12 671.58 €	12 000.00 €
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	0.00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	31 100.00 €	30 983.00 €	33 999.99 €
022 - DEPENSES IMPREVUES			
023 - Virement à la Section Investissement	42 335.00 €		39 935.00 €
<b>TOTAL DEPENSES d'EXPLOITATION</b>	<b>103 000.00 €</b>	<b>50 539.19 €</b>	<b>103 200.00 €</b>

Article	Budget Primitif 2011	CA 2011	Budget Primitif 2012
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	71 800.00 €	71 802.59 €	71 800.00 €
CHAP 75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 800.00 €	6 980.92 €	7 000.00 €
CHAP 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	24 400.00 €	24 354.09 €	24 400.00 €
002 - EXCEDENT REPORTE			
<b>TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION</b>	<b>103 000.00 €</b>	<b>103 137.60 €</b>	<b>103 200.00 €</b>

Solde d'Exploitation - € 52 598.41 € - €

### Section d'investissement

Article	Budget Primitif 2011	CA 2011	RAR 2011	Budget Primitif 2012
002 - Déficit reporté				69 504.93 €
Chap. 23 - Immobilisations en cours	151 646.38 €	140 114.59 €	1 816.46 €	10 880.31 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	36 508.62 €	36 351.70 €		21 940.00 €
Chap. 022 - Dépenses imprévues				
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	24 400.00 €	24 354.09 €		24 400.00 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	22 395.00 €	22 392.73 €		2 008.30 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>234 945.00 €</b>	<b>223 213.11 €</b>	<b>1 816.46 €</b>	<b>128 733.54 €</b>

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2012 = RAR 2011 + Nouveaux Crédits = 130 550.00 €

Solde Investissement -69 504.93 € - €

Article	Budget Primitif 2011	CA 2011	Budget Primitif 2012
001 - Excédent reporté	40 295.08 €	40 295.08 €	
Chap. 13 - Subventions d'investissement			
Chap. 16 - Emprunts reçus	42 253.49 €	0.00 €	0.00 €
23 - Immobilisations en cours		3 473.21 €	
Chap. 27 - Autrismo. Financières	22 395.00 €	22 392.73 €	2 008.30 €
Chap. 10 - Dotations Fondsdivers Réserves	34 171.43 €	34 171.43 €	52 998.41 €
Chap. 021 - Virement de la Section d'Exploitation	42 335.00 €	0.00 €	39 935.00 €
Chap. 040 - opérations d'ordre entre sections	31 100.00 €	30 983.00 €	33 999.99 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	22 395.00 €	22 392.73 €	2 008.30 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>234 945.00 €</b>	<b>153 708.18 €</b>	<b>130 550.00 €</b>

## 12/37 Vote du Budget primitif du service de l'Assainissement 2012

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 31 Janvier 2012 et par la Commission Finances lors de la séance du 28 Février 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** :

- **A l'unanimité** de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- **A l'unanimité** d'adopter le budget primitif du service de l'assainissement 2012 dont les grandes masses sont les suivantes :

## Section d'exploitation

Article	Budget 2011	CA 2011	Budget 2012
002- Déficit d'exploitation reporté			
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 311.97 €	7 007.32 €	129 265.13 €
CHAP 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	153 450.00 €	153 447.09 €	167 000.00 €
CHAP 66 - CHARGES FINANCIERES	825.00 €	821.18 €	- €
CHAP 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	- €	- €	- €
CHAP 68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	- €	- €	- €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	49 523.03 €	48 802.79 €	49 499.87 €
CHAP 022 - DEPENSES IMPREVUES	28 650.00 €		
<b>TOTAL DEPENSES EXPLOITATION</b>	<b>241 760.00 €</b>	<b>210 078.38 €</b>	<b>345 765.00 €</b>

Article	Budget 2011	CA 2011	Budget 2012
002 - Excédent d'exploitation reporté	66 711.28 €		31 792.77 €
CHAP 70 - PRODUITS DES SERVICES	96 000.00 €	107 660.78 €	105 000.00 €
CHAP 74 - SUBVENTIONS d'EXPLOITATION	5 850.00 €	5 851.37 €	5 850.00 €
CHAP 75- AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5 000.00 €	- €	132 000.00 €
CHAP 75- PRODUITS GESTION COURANTE	2 760.00 €	- €	2 760.00 €
CHAP 042 - OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS	65 438.72 €	61 647.72 €	68 362.23 €
<b>TOTAL RECETTES EXPLOITATION</b>	<b>241 760.00 €</b>	<b>175 159.87 €</b>	<b>345 765.00 €</b>

Solde d'exploitation - € - 34 918.51 € - €

## Section d'investissement

Article	Budget 2011	CA 2011	Budget 2012
Chap. 23 - Immobilisations en cours	164 067.56 €	36 532.98 €	124 740.64 €
Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilées	12 443.72 €	12 443.19 €	- €
Chap. 040 - Opération d'ordre entre sections	65 438.72 €	61 647.72 €	68 362.23 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	2 000.00 €	- €	14 997.13 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>243 950.00 €</b>	<b>110 623.89 €</b>	<b>208 100.00 €</b>

Article	Budget 2011	CA 2011	Budget 2012
Chap. 001 - Excédent antérieur reporté	190 426.97 €		128 605.87 €
Chap. 13 - Subventions d'investissement	- €	- €	- €
Chap. 16 - Emprunts reçus	- €	- €	- €
Chap. 27 - Autre immo. Financières	2 000.00 €	- €	14 997.13 €
Chap. 10 - Dotations Fonds divers Réserve	- €	- €	- €
Chap. 040 - Opérations d'ordre entre sections	49 523.03 €	48 802.79 €	49 499.87 €
Chap. 041 - Opérations patrimoniales	2 000.00 €	- €	14 997.13 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>243 950.00 €</b>	<b>48 802.79 €</b>	<b>208 100.00 €</b>

Solde d'investissement - € - 61 821.10 € - €

## 12/38 Vote du Budget primitif de la ZA des Pierrelets 2012

Le budget prévisionnel a été étudié lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 31 Janvier 2012 et par la Commission Finances lors de sa séance du 28 Février 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** :

- **A l'unanimité** de voter le budget au niveau du chapitre pour les sections d'exploitation et d'investissement,
- **A l'unanimité** d'adopter le budget primitif de la ZA des Pierrelets 2012, dont les grandes masses sont les suivantes :

### Section de Fonctionnement :

Article	Budget Primitif 2011	CA 2011 Provisoire	Budget Primitif 2012
002 - Résultat de fonctionnement reporté			
6015 - Achat de terrains	20 000.00 €	19 269.33 €	
6045 - Achats d'études (terrains à)	8 000.00 €		
CHAP 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	28 000.00 €	19 269.33 €	0.00 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>19 269.33 €</b>	<b>0.00 €</b>

Article	Budget Primitif 2011	CA 2011 Provisoire	Budget Primitif 2012
71355 - Variation de stocks terrains aménagés	28 000.00 €	19 268.41 €	
Chap. 042 - Opération d'ordre entre sections	28 000.00 €	19 268.41 €	0.00 €
758 - Produits divers de gestion courante		0.92 €	
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>28 000.00 €</b>	<b>19 269.33 €</b>	<b>0.00 €</b>

Solde de Fonctionnement 0.00 €

## Section d'Investissement :

Article	Budget Primitif 2011	CA 2011 Provisoire	Budget Primitif 2012
Déficit antérieur reporté	528 700.62 €		547 969.03 €
168741 - Autres dettes Commune			
3351 - Terrains	19 999.38 €	19 268.41 €	
3355 - Travaux	8 000.62 €		
Chap. 040 - Opération d'ordre entre sections	556 700.62 €	19 268.41 €	547 969.03 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>556 700.62 €</b>	<b>19 268.41 €</b>	<b>547 969.03 €</b>

Article	Budget Primitif 2011	CA 2011 Provisoire	Budget Primitif 2012
<b>Chap. 001 - Excédent antérieur reporté</b>			
1641 - Emprunts	556 700.62 €		547 969.03 €
16818 - Emprunts auprès du budget principal			
<b>Chap. 16 - Emprunts reçus</b>	<b>556 700.62 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>547 969.03 €</b>
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>556 700.62 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>547 969.03 €</b>

Solde d'Investissement

-19 268.41 €

## 12/39 Marché de maîtrise d'œuvre relatif à la construction d'un Bâtiment Loisirs Jeunesse : signature de l'avenant n°2

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la délibération en date du 9 juillet 2008 par laquelle le conseil municipal a approuvé la création d'un Bâtiment Loisirs Jeunesse

Vu la délibération en date du 30 mars 2010 par laquelle le conseil municipal a approuvé l'autorisation de Programme pour la construction d'un bâtiment destiné à regrouper les services à la jeunesse ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'architecte « d'Archi », par voie de procédure adaptée et basé sur un taux de 9.492 %

Vu l'avenant n° 1 en date du 3 mai 2011 relatif à l'approbation de l'avant projet définitif et fixant le montant global des honoraires de « d'Archi » à 113 904 € HT soit 136 229.18 € TTC.

Considérant qu'à l'issue de l'appel d'offres, le cout des travaux est de 1 166 993.47 € HT soit une différence sur les honoraires en moins value de 3 132.97 € HT à déduire sur les honoraires de « d'Archi ».

Considérant le programme de VRD nécessaire à la réalisation de l'opération et dont le montant s'élève à 278 060.57 € HT. Le forfait de rémunération proposé par « d'Archi » pour assurer les missions de maîtrise d'œuvre du lot VRD est de 6.97 %.

Considérant qu'il convient d'établir par avenant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Les honoraires sur les VRD seront de 278 060.57 € HT x 6.97 % = 19 380.82 € HT

19 380.82 € HT – 3 132.97 € HT = 16 247.84 € HT

Montant définitif des honoraires de « d'Archi » 113 904 € HT + 16 247.84 € HT = 130 151.84 € HT

Le conseil municipal décide **d'autoriser** M. Le Maire à signer l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'architecte « d'Archi » fixant le montant global des honoraires à 130 151.84 € HT soit 155 661.60 € TTC. **Adopté à l'unanimité**

## **URBANISME**

### 12/40 Dénomination de la voie du lotissement du Clos des Bois

Le permis d'aménager concernant ce lotissement a été délivré et pour permettre l'attribution des numéros de voirie pour chaque terrain, il est nécessaire de nommer la voie du lotissement qui est constituée d'une impasse. Ce dossier a fait l'objet d'une réflexion par la commission d'urbanisme du 06 mars 2012.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide** de nommer l'impasse: Impasse du Clos des Bois. M. ROUSSEAU vote contre car il précise que selon lui, le Clos des Bois se situe entre le Clos de La Haire et l'autoroute. **Adopté à la majorité moins une voix contre.**

### 12/41 Gestion du Val de Loire inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO

La France a ratifié en 1975 la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO lors de sa 17° session à Paris en 1972.

Le Val de Loire a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO le 30 novembre 2000 au titre de son paysage culturel.

Depuis l'inscription, la coordination de la gestion du bien est assurée par l'Etat et les deux Régions Centre et Pays de la Loire, au moyen d'un dispositif spécifique, mis en place en avril 2002, composé de trois organes constitutifs :

- **Un organe d'orientations** : La Conférence territoriale Val de Loire patrimoine mondial, présidée par le Préfet de la Région Centre avec les Présidents des Régions Centre et Pays de la Loire.
- **Un organe de concertation** : Le Comité de développement Val de Loire patrimoine mondial.
- **Un organe opérationnel** : La Mission Val de Loire patrimoine mondial, syndicat mixte interrégional administré par les Conseils régionaux Centre et Pays de la Loire.

La commune de CHAINGY est une Collectivité concernée par le site UNESCO au titre de ses compétences en matière de gestion territoriale. A ce titre, elle a signé la Charte d'engagement Val de Loire patrimoine mondial le 13 Novembre 2003.

L'Etat, garant devant le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO, de la pérennité de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire, a élaboré, avec l'appui de la Mission Val de Loire, un Plan de gestion du site UNESCO, qui constitue un cadre de référence pour une action concertée des acteurs du territoire, garante des valeurs paysagères patrimoniales du site.

Le syndicat mixte interrégional « Mission Val de Loire patrimoine mondial » a un rôle d'animation et de conseil auprès des collectivités du site UNESCO.

La présente délibération s'inscrit en application des Orientations devant guider la mise en œuvre de la Convention internationale du patrimoine mondial de l'UNESCO et dans celles précisées par la Charte d'engagement Val de Loire patrimoine mondial.

Considérant la teneur de la valeur universelle exceptionnelle du Val de Loire telle que reconnue par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO en novembre 2000,

Rappelant les actions accomplies depuis novembre 2000 par la commune de CHAINGY pour préserver et valoriser le bien sur son territoire, en faire partager ses valeurs aux habitants et conduire une politique de développement territorial compatible avec l'inscription Unesco du Val de Loire, et notamment, à travers les actions suivantes :

- Mise en place du Girouet
- Aménagement du site de la plage de Fourneaux (bancs, tables-bancs, poubelles, panneaux d'information sur les crues et sur la réserve naturelle de St Mesmin
- Réfection du parking avant la barrière
- Fermeture de l'accès automobile sur la plage de Fourneaux par une barrière avec bip.

Considérant le Plan de gestion du site Unesco proposé par le Préfet de la Région Centre, représentant de l'Etat français,

Considérant que l'Assemblée régionale des Pays de la Loire, en juillet 2011 et l'Assemblée régionale du Centre en septembre 2011 ont pris acte du Plan de gestion après avoir contribué à sa rédaction, M. ROUSSEAU demande si l'embarcadère fait partie du périmètre du plan de gestion. M. Le maire répond que lors des consultations de la commune, il a toujours précisé que l'embarcadère devait être exclu du périmètre même si d'autres sites permettent l'accès à la Loire.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- De prendre acte du Plan de gestion présenté le 29 novembre 2011 à la Conférence territoriale du Val de Loire patrimoine mondial, et de son contenu organisé dans les volets suivants :
  - o La description de la valeur universelle exceptionnelle du bien et de ses composantes territoriales,
  - o Les facteurs risquant d'affecter le bien,
  - o Le cadre d'orientation, non-prescriptif, défini pour en garantir sa pérennité.
- De s'engager à préserver la valeur universelle exceptionnelle et prendre en compte le Plan de gestion dans ses documents de planification, notamment le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma d'Orientations et de Cohérence Territoriale ainsi que dans l'élaboration des projets d'aménagement susceptibles d'avoir un impact sur la valeur universelle exceptionnelle du site UNESCO.

**Adopté à l'unanimité.**

## **12/42 Convention relative aux conditions de mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel Crplus du SDIS du Loiret – gestion des hydrants et Points d'Eau Incendie**

Dans le cadre de la gestion des hydrants et des Points d'Eau Incendie, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) propose la mise en place d'un logiciel spécifique permettant ainsi une gestion informatique et collaborative.

Ce logiciel est mis à disposition de la commune à titre gratuit. Pour permettre l'utilisation de celui-ci, il est nécessaire de procéder à la signature d'une convention qui fixe les conditions de cette mise à disposition.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide** d'autoriser M. Le Maire à signer la convention correspondante. **Adopté à l'unanimité.**

## **12/43 Changement de gestionnaire des biens de Réseau Ferré de France**

La commune a signé le 30 juin 1971 une autorisation avec la SNCF pour l'installation d'une canalisation d'égout à usage public sur le domaine du chemin de fer. Cette autorisation donne lieu à une redevance triennale par la commune.

Par courrier du 22 Février 2012, le Réseau Ferré de France nous informe que la gestion de leurs biens a été confiée à la société NEXITY SAGGEL PROPERTY MANAGEMENT. C'est donc ce nouvel organisme qui procèdera à la facturation et au recouvrement des redevances, loyers et charges.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- d'accepter la modification du gestionnaire des biens du Réseau Ferré de France à savoir la Société NEXITY SAGGEL PROPERTY MANAGEMENT
- de prendre en compte les nouvelles coordonnées pour les règlements à savoir TESSI –Contrat NEXITY
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document y afférent.

**Adopté à l'unanimité.**

## **12/44 Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable concernant la clôture de la parcelle AI 360**

La commune va déposer un dossier de déclaration préalable pour la pose d'une clôture sur la parcelle AI 360 afin de permettre l'instruction et la délivrance de celui-ci,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide **d'autoriser** M. Le Maire à déposer une demande de déclaration préalable pour la pose d'une clôture sur la parcelle AI 360.

**Adopté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Succession DEPARDAY**

Il est rappelé l'historique du dossier sur la succession familiale. La Mairie avait fait valoir son droit de préemption pour satisfaire les besoins du CHAD pour l'exposition de leur patrimoine de matériel agricole. A l'époque, le prix du foncier était évalué à 179 000 Euros. Aujourd'hui, le prix a été revalorisé à plus de 550 000 €. Compte tenu des nouveaux enjeux financiers et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet d'achat de la Maison DEPARDAY. **Adopté à l'unanimité.**

Mme BOUBAULT informe le Conseil Municipal des retours des usagers concernant l'utilisation du TER. Elle évoque les retards toujours constatés. Pour répondre à ces désagréments, la SNCF va appliquer une remise sur l'abonnement des usagers pour le mois d'Avril.

M. ROUSSEAU interroge le Conseil Municipal sur la mise en place de navettes permettant de rejoindre l'arrêt du tramway de la Chapelle Saint Mesmin, en partenariat avec l'Agglo. Il lui est répondu que le dossier mériterait réflexion.

M. LAUBRET informe le Conseil Municipal que le Château du Bezy serait vendu au cours des prochaines semaines. A confirmer

M. LAUBRET informe le Conseil Municipal sur l'avancée du dossier du Collège de Saint Ay. Le plan du collège est validé, une réunion publique aura lieu le 10 mai à 18h00 pour présentation.

M. ROUSSEAU demande des explications sur le dernier débat de la Communauté de Communes relatif au transfert de la ZA des Pierrelets. M. Le Maire lui répond que la CCVM a sollicité une analyse juridique du transfert du foncier et particulièrement des actes de datations. A l'issue, une rencontre avec les propriétaires concernés sera prévue. Il reste dans l'attente de ces conclusions.

L'ordre du jour est épuisé et plus personne ne demande la parole. Monsieur le Maire lève la séance à vingt trois heures et quinze (23h15).

Le Maire

Le Secrétaire

Les Conseillers